

Le « micro-ondes » de Notre-Dame

Inquiet pour la santé des 15.000 pèlerins, le recteur de la basilique de Sion souhaite le démontage définitif des antennes de deux opérateurs de téléphonie mobile fixées au clocher.

A gauche, la basilique et ses relais Bouygues Télécom et SFR. A droite, le château d'eau et ses antennes de la gendarmerie nationale. Bienvenue au sommet - 495 m au pied de Notre-Dame - de la colline de Sion.

« Ici, on a la tête dans le micro-ondes », sourit Gilles Silvy-Leligois, en levant les yeux au ciel.

Le recteur pointe du doigt les cinq antennes de téléphonie. Deux ont été posées par SFR, en 2003. Trois par son concurrent, l'an passé.

Gilles Silvy-Leligois s'inquiète de l'impact des ondes radioélectriques générées par les antennes.

En 2005, deux petites filles du Pas-de-Calais scolarisées dans une classe surplombée par une antenne, avaient déclaré une tumeur au cerveau. Reste qu'aucune étude rendue publique n'a pu démontrer pour l'heure l'incidence sanitaire de telles installations. « Plus de 100.000 personnes viennent ici chaque année, dont près de 15.000 pèlerins.

Enfants, personnes âgées ou handicapées, malades appareillés... Une population fragile », explique le recteur qui préfère s'en remettre au principe de précaution.

« Lors d'une réunion, les représentants des opérateurs m'ont indiqué qu'il n'y avait aucun danger. Connus. Mais je suis responsable de ce qui se passe dans ce bâtiment qui m'est affecté par la commune ».



En travaux, la basilique de Sion sert de support à cinq antennes de téléphonie mobile.
Photos Michel FRITSCH

Antennes illégales ?

Endommagée par l'incendie du 7 novembre 2003, la basilique est aujourd'hui en travaux, enveloppée dans son sarcophage d'échafaudages. Et les antennes ont été démontées. « Pour les besoins du chantier », avancent les opérateurs.

« Parce que les ouvriers ont été échaudés avec ce qui s'est passé à Saint-Epvre », assure le recteur.

L'an passé, les employés qui oeuvraient à la rénovation de la basilique nancéienne - équipée elle aussi de relais - avaient été pris de violents maux de tête inexplicables.

Et le chantier suspendu. « La cause des symptômes n'a pas été diagnostiquée », reconnaît Christian Hornberger, directeur de l'entreprise Chanzy-Pardoux, à Art-sur-Moselle. « A Sion, les antennes étaient neutralisées avant notre intervention ».

Le recteur du Saintois ne souhaite pas les voir reflourir à la fin des travaux, dans 15 mois.

D'autant plus que d'après l'homme d'église, elles « seraient frappées d'illégalité ».

Car les conventions signées entre les opérateurs et la mairie de Saxon-Sion « ont eu lieu sans demander au préalable l'accord des affectataires successifs ».

Manne financière communale

« Même si la commune est propriétaire, elle ne peut engager un lieu cultuel dans un acte commercial sans l'avis du curé !

L'affectation légale s'en trouve modifiée et n'est plus en conformité avec la législation », assure le père Bruno Gonçalves, vice-official de Nancy.

« Le recteur est responsable de son lieu de culte.

L'implantation aurait été conforme si l'affectataire avait donné son accord.



Les installations de Bouygues joutent la chapelle des Lumières, juste derrière les cierges.

Et le loyer versé par l'opérateur doit être exclusivement destiné à l'entretien du lieu. Si ces antennes sont une manne financière pour la commune, l'argent perçu n'est pas réinjecté dans le culte ».

Plus de 6.000 € tomberaient ainsi du ciel dans les « poches » de la mairie. Maire de Saxon-Sion, Francine Parisot est restée hier injoignable. Hier après-midi, des cierges brûlaient dans la chapelle des lumières, séparée des boîtiers Bouygues par une simple baie vitrée opaque.

Le recteur Silvy-Leligois a sans doute allumé le sien.

Alain THIESSE

14/02/07